



licenciement en accident de travail

Par **grec**, le **26/08/2009** à **21:43**

bonjour je suis actuellement en accident de travail depuis 2007 j ai etais licencier en avril 2008 par rapport a cette accident pour inaptitude a mon poste de travail. pendant mon arret mon patron ma fait convoque par la medecine du travail qui ma mis inapte mais apte comme commercial et ma dit qui n avait aucun poste a me reclasser mais en ne prouvant pas sur son courrier les recherches qui la fait pour mon reclassement ou poste amanager sachant qu il possede 11 entreprise a son nom . en 2008 je me suis fait mettre une greffe d un disque donc reconnu travailleur handicaper et maintenant je me retrouve au chomage et bientot en reclassement professionnel . avait t il le droit de me licencier et a quoi j ai droit pour les prejudices.merci

Par **Xavier Berjot**, le **27/08/2009** à **14:29**

Bonjour,

Il semble, au vu de ce que vous écrivez, que votre employeur aurait dû tenter de vous reclasser.

Il vous est donc possible de contester votre licenciement afin d'obtenir des dommages-intérêts (12 mois de salaire).

Cordialement,

Xavier Berjot
www.xavierberjotavocat.com

Par **grec**, le **27/08/2009** à **21:23**

je voudrais savoir s il avaiit le droit en etant en accident de me convoqué a la medecine du travail et en plus de sa j ai fait des heure supplementaire et ne ma jamais fait aparaitre mais heures sur mes fiches de payes a par des primes de production esque je peu lui reclamer mes heures et pour le reclassement esqu il peu faire apparaitre qui n avait pas de place si je l attaque car on ma dit que je pouvais le mettre en faute inexcusable car je suis passer dans un tapis roulant que la personne qui travailler sur place a demarrer pendant que j etais dessus car je devais faire une intervention mais aucun moyen de securite n etais a disposition et en

plus il ma demande de faire une fausse declaration a la cpam sinon il me virer esque j aurais de la chance d avoir gain de cause pour tous ca car je ne sais pas quoi faire et combien je pourrais demander en indemnité sachant que je fesais a peu pres 80 a 100 heure d heure sup par mois et du 3000 eur brut par mois merci

Par **Xavier Berjot**, le **31/08/2009** à **14:15**

Bonjour,

Il m'est difficile de répondre à toutes ces questions sur un forum.

Je vous conseille de prendre contact avec un avocat, qui peut déterminer vos droits compte tenu de votre situation.

<http://www.xavierberjotavocat.com>